

5 étapes pour mettre en oeuvre sa cartographie des risques en établissement de santé

Les établissements de santé sont susceptibles de rencontrer des risques pouvant impacter leurs activités. Il est donc important de les anticiper et de les maîtriser. Pour cela, la cartographie des risques est l'outil de base dans cette démarche de prévention. Voici comment la mettre en oeuvre.

La cartographie des risques est un outil de pilotage qui permet la gestion et l'évaluation des risques dans les établissements de santé.

Pour réaliser une cartographie des risques, il faut être bien organisé et se fixer des objectifs atteignables et mesurables.

1

Déterminer les rôles et responsabilités de chacun

- Établir le périmètre
- Créer un rétroplanning
- Organiser le projet
- Attribuer des pilotes pour chaque risque

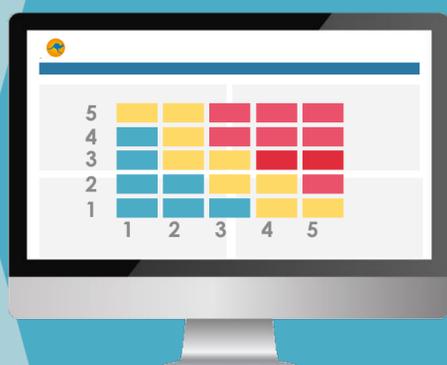


2

Faire un état des lieux des risques inhérents à l'activité

3

Définir le niveau de criticité des risques



- Recenser les risques existants
- Interroger les professionnels
- Engager les équipes
- Analyser les risques anticipés et les événements indésirables passés



$$\text{Criticité} = \text{Gravité} \times \text{Fréquence}$$



Prioriser les risques en fonction de leur gravité et fréquence.

La HAS fixe une échelle de fréquence et de gravité en 5 niveaux

4

Formaliser la cartographie des risques

- Faire un tableau/logigramme
- Utiliser un code couleur

5

Établir un plan d'action à partir de la Criticité résiduelle Cr

$$Cr = C \times \text{coefficient de maîtrise du risque}$$

